

I. Pour justifier de l'emploi sur le chantier :

Le salarié	
Contrat de travail : CDI, CDD, autre	Fiche 3

L'entrepreneur de travaux forestiers			
Contrat de prestation de service	Fiche 8	Attestation d'assurance responsabilité civile	Fiche 3
Constat de levée de présomption de salariat	Fiche 3	Attestation MSA d'affiliation	Fiche 3
Attestation MSA stipulant que l'entreprise est à jour dans le paiement des ses cotisations	Fiche 3	Extrait Kbis de moins de 6 mois (ou justificatif que celui n'as pas changé)	Fiche 3
Attestation d'assurance accident du travail	Fiche 3	Prestataire français ou étranger : Vérification préalable obligatoire de la régularité de la situation (pour éviter la "solidarité financière") : Notamment : Attestation d'autorisation de travail	

L'exploitant forestier			
Contrat de vente de bois	Fiche 6	Assurance responsabilité civile	Fiche 3
Immatriculation au Registre du Commerce sous le code NAF 0220Z « Exploitation Forestière »	Fiche 3	Attestation d'assurance accident du travail	Fiche 3
		Immatriculation au régime social des indépendants	Fiche 3

Un exploitant forestier n'a pas le droit de réaliser des prestations de services en forêt, sauf s'il obtient la levée de présomption de salariat selon les mêmes conditions que pour devenir ETF.

L'agriculteur			
Contrat de prestation de service	Fiche 8	Assurance responsabilité civile	Fiche 3
		Attestation d'assurance accident du travail	Fiche 3

Le particulier	
Contrat de vente de bois de feu	Fiche 9

II. Pour l'ouverture d'un chantier.

Quoi	Qui	Fiche
Fiche de chantier	Exploitant forestier	Fiche 5
Panneaux de chantier	ETF	Fiche 10
Déclaration d'ouverture de chantier	ETF - Exploitant	Fiche 10

Cette fiche est distribuée en annexe à la charte « ETF-Gestion durable de la forêt » aux ETF de la région Centre-Val de Loire

Arbocentre - 2163 avenue de le Pomme de Pin – CS40 001 - Ardon – 45075 Orléans Cedex2

Tél. 02 38 41 80 06 – contact@arbocentre.asso.fr

III. Dans tout les cas pour toute entreprise.

Le document unique. (Fiche 5)

Ces listes ne sont pas exhaustives et mentionnent uniquement les éléments cités ou en rapport avec la charte « ETF-Gestion durable de la forêt ».